

Bilan de l'Association Synergie Epargne Retraite Prévoyance au 31 décembre 2018 (en euros)

	2018	2017		2018	2017
Immobilisations incorporelles	1,00	1,00			
Titres	15,00	15,00			
			Report à nouveau	1 340 572,39	15 137,50
			Résultat de l'exercice	55 058,80	1 325 434,89
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles	1 772 330,24	1 670 191,03			
- Banque compte-courant	151 021,46	1 624 440,60			
- Banque Livret CMB	76 500,00	45 127,69			
- Banque Livret Librissime	1 543 980,98	278,62	Dettes à court terme	376 715,05	329 634,64
- Intérêts courus à recevoir	827,80	344,12	- Crédoiteurs divers	376 715,05	329 634,64
TOTAL ACTIF	1 772 346,24	1 670 207,03	TOTAL PASSIF	1 772 346,24	1 670 207,03

Compte de résultat de l'Association Synergie Epargne Retraite Prévoyance au 31 décembre 2018 (en euros)

	2018	2017		2018	2017
Travaux, fournitures et services extérieurs	796 904,95	826 467,00	Cotisations	875 202,16	2 173 371,20
- Mise à dispo personnel Suravenir	88 242,29	94 406,40			
- Honoraires, frais d'actes et contentieux	4 074,82	6 987,79			
- Courriers aux adhérents	664 093,39	692 643,45			
- Autres services extérieurs	40 494,45	32 429,36			
Frais divers de gestion	24 066,21	21 740,63	Produits financiers	827,80	271,32
- Déplacements des administrateurs	9 009,24	7 316,99			
- Missions et réceptions	14 964,97	14 327,64			
- Autres frais divers de gestion	92,00	96,00			
TOTAL CHARGES	820 971,16	848 207,63	TOTAL PRODUITS	876 029,96	2 173 642,52
SOLDE CREDITEUR (BENEFICE)	55 058,80	1 325 434,89			
TOTAL GENERAL	876 029,96	2 173 642,52	TOTAL GENERAL	876 029,96	2 173 642,52

ANNEXE 2018

GENERALITES

Les comptes sont établis en application des principes comptables fondamentaux :

- Principe de continuité d'exploitation,
- Principe de permanence des méthodes,
- Principe de prudence,
- Principe de non compensation,
- Principe de séparation des exercices.

Au-delà des informations obligatoires (résultant de l'application des textes réglementaires) sont indiquées toutes les informations jugées d'importance significative.

Sauf indication contraire, les informations chiffrées sont exprimées en euros.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

La nomenclature des comptes utilisés dans chaque comptabilité sectorielle, de même que le format des comptes de synthèse sectoriels et patrimoniaux, sont ceux définis par le règlement n°99-01 du CRC du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations. Cette nomenclature est complétée par les numéros de compte visés dans l'avis 2004-17 du CNC du 27 octobre 2004 relatif au traitement comptable des opérations d'une association souscriptrice d'un contrat collectif d'assurance.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La cotisation 2018 est fixée sur la base du budget prévisionnel 2018, soit 0.68 € par adhérent. Elle a été votée par l'assemblée générale du 21 juin 2018.

Toutefois, cette cotisation ne s'applique pas aux nouveaux adhérents de l'année 2018, mais aux seuls adhérents déjà présents au 31/12/2017.

Le mécanisme mis en place à partir de l'année 2017, qui conforte l'autonomie de gestion de l'association, implique, des résultats d'exercice différents de zéro. Il induit de ce fait un ajustement de la cotisation annuelle, en fonction des résultats dégagés et des prévisions de charges à venir.

CREANCES & DETTES

	2018	2017
Débiteurs Divers	-	-
Créditeurs Divers	376 715	329 635

Toutes les créances et dettes sont à moins d'un an.

OPERATIONS REALISEES PAR SURAVENIR DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS

Selon la convention du 8 Janvier 2008, la SEREP confie à Suravenir la tâche d'effectuer pour son compte et à sa demande, l'exécution matérielle de certaines de ses obligations par la mise à disposition des moyens nécessaires.

	2018	2017
Prestations liées au code des assurances	268 435	229 148
Prestations liées à la vie sociale de la SEREP	100 751	95 173